

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 21 octobre 2016

Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Grégoire MAZZINI
présents	10	Absents excusés : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	11	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.
Délibération n°	26/2016	

Objet : Création d'une A.S.A. (association syndicale autorisée) pour la réfection des chemins - Chemin dit Derrière la Quantine et chemin dit des Hautelles.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur le projet de création d'une ASA afin de procéder à la réfection des chemins suivants : Chemin dit Derrière la Quantine et chemin dit des Hautelles.

Les propriétaires concernés seront : les propriétaires et les exploitants des vignes situées sur l'ensemble du bassin versant concerné, à savoir les secteurs du Moulin Camus, des Hautelles de la Quantine et du Rû...).

Une réunion d'information est prévue le 29 novembre prochain.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette ASA seraient financés pour partie par les propriétaires des terrains et par des subventions.

Avant de procéder à la création de cette ASA une étude doit être réalisée. Cette étude est financée à 80 % par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ne s'oppose pas à la création de cette ASA,
- DECIDE la réalisation de l'étude qui sera financée par la commune et par l'obtention d'une subvention.
- AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
- CHARGE le maire de faire réaliser cette étude.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 octobre 2016
Le Maire
Patrick DAHLEM

